

# Le syndicaliste

EDITO

N°162 – décembre 2017



## SOMMAIRE :

EDITO .....	p.1
L'histoire de notre Bourse du Travail .....	p.3
<b>TOUS EN GREVE et MANIFESTATIONS le 10 oct</b> .....	p.4
<b>NON A LA CASSE DE NOS CONQUÊTES SOCIALES !</b> .....	p.5
<b>INFORMATION AU SUJET DE L'ASSOCIATION DIALOGUESSONNE</b> .....	p.6
<b>Coca Cola, c'est dangereux pour l'emploi</b> .....	p.7
<b>Élections 2019 - Chambre d'agriculture</b> .....	p.8 et 9
<b>BUT - ouvert 7/7 mais pas de 13 mois</b> .....	p.10
<b>TICE - le CHSCT sert les boullons</b> .....	p.10
<b>C&amp;A Villebon 2 - fermeture sans reclassement interne</b> .....	p.11
<b>ISOICHEM - La mobilisation paye !</b> .....	p.11
<b>à tous les niveaux, Les militants FO défendent les agents</b> ..	p.12
<b>Le gouvernement veut liquider le baccalauréat : retrait du projet de loi</b> .....	p.13
<b>L'AFOC</b> .....	p.14
<b>Agression d'une enseignante dans un collège de l'Essonne</b> ..	p.15
<b>Le développement syndical en Essonne</b> .....	p.15

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora - 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)

Site : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

Directeur de publication :

J.N LAHOZ

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : PMS SARL, 17 avenue de Ségur 75007 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

## Vive les revendications !

La pluie des coups contre nos intérêts tombe sans une éclaircie. Elle est libérale, injuste, et source de paupérisation, rien qui ne vaille pour endiguer l'austérité. Pour FO, nous sommes porteurs d'un modèle de progrès, celui qui a construit la République Sociale.

En conséquence, ceux qui sont porteurs des contre-réformes n'ont qu'une volonté, détruire nos conquêtes, celles de 36, 45...

Nous n'accompagnerons pas ce désastre et nous l'avons démontré tout au long de la dernière période et nous avons œuvré pour construire le mouvement social contre la

loi El Khomri et les ordonnances Pénicaud. Les annonces sur les contre-réformes programmées : retraites, Sécurité Sociale, formation professionnelle et apprentissage, les attaques contre les diplômés, face à cela, nous devons brandir nos revendications pour de vraies réformes, celle du progrès.

La chose n'est pas aisée vu le comportement de nos interlocuteurs décomplexés et prêts à tout pour satisfaire les grandes fortunes, celles qui planquent leur argent hors de portée de l'impôt républicain. C'est aussi, comme cela que l'on détruit la république sociale.

Les mobilisations sont, aussi, dans les entreprises, les administrations en

Dernièrement, les militants de TICE, BUT, C&A, ISOICHEM, ... l'ont démontré.

A ceux qui voudraient nous intégrer pour nous dissoudre dans une association Capital/Travail, type Dialoguessonne, nous répondons : « Libre, Indépendant et Déterminé » c'est la seule manière de défendre les intérêts des salariés et nous l'avons démontré depuis 1895 et nous l'avons confirmé depuis 1947. Alors continuons à construire notre syndicat pour porter au plus haut nos valeurs, nos revendications, pour la résistance et la reconquête de nos droits.

Christophe LE COMTE  
Secrétaire Général adjoint  
de l'UD FO 91



S'il est possible de proposer ici une distinction générale nous croyons qu'il faudrait réserver le mot "réforme" à tous les changements qui impliquent une modification - plus ou moins grande, plus ou moins profonde - dans les relations entre patrons et ouvriers ou dans l'ordre social.

Tout ce qui a pour effet d'étendre le statut social du salarié, tout ce qui est une étape vers son affranchissement définitif est proprement une réforme.

Léon JOUHAUX - 1920

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

J-N LAHOZ, secrétaire général de l'UD FO 91 C. LE COMTE, secrétaire adjoint de l'UD FO 91 - D.ROUSSEAU, rédacteur en chef - K. ECHARD, secrétaire administrative - Dominique CALMEL, Clément POULLET, Philippe CLARET, Carlos DA SILVA, Johanna GASTON

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE

On ne sait pas à quoi ressemblera  
la famille dans le futur.

Une chose est sûre, on saura toujours  
innover pour mieux la protéger.



## 50 ans d'innovation au service des familles

L'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, est un assureur à vocation sociale paritaire à but non lucratif. Il protège le salarié et sa famille face aux risques de la vie dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou de branche professionnelle. Ses garanties s'expriment sous la forme de rentes et d'un accompagnement social spécifique en cas de décès ou de perte d'autonomie. L'OCIRP, c'est près de 6 millions de garanties dans 1,4 million d'entreprises adhérentes.

[OCIRP.FR](http://OCIRP.FR)

VEUVAGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir

# L'histoire de notre Bourse du Travail

Le 13 novembre 1990 se tenait le 3ème congrès de notre Union Départementale au sein de la salle des congrès de notre Bourse du Travail. C'est aussi, ça une bourse du travail, lieu de discussions et de démocratie syndicale, comme cela sera aussi le cas, le 15 juin 2018 pour le prochain congrès de notre Union Départementale.

En 1990, Michel ROIGNOT, Secrétaire Général sortant, avait "orienté son intervention sur l'importance qu'il y avait à créer le rapport de force dans les entreprises, les services et l'administration et ce, dans l'intérêt du plus grand nombre". (extrait du SYNDICALISTE n°48 qui rendait compte du Congrès)

Marc BLONDEL, qui présidait ce congrès, était intervenu devant plus de deux cents militants. Le Secrétaire Général de Force Ouvrière avait fait un point sur la situation générale et avait conclu sur

l'importance qu'il y avait à lutter contre la CSG et son caractère faussement social.

L'ensemble des interventions des militants FO de l'Essonne ont nourri la résolution générale.

Déjà, notre Union Départementale, dans le cadre du congrès de ses militants était positionnée clairement pour la défense de la Sécurité Sociale, au niveau local, comme au niveau national.



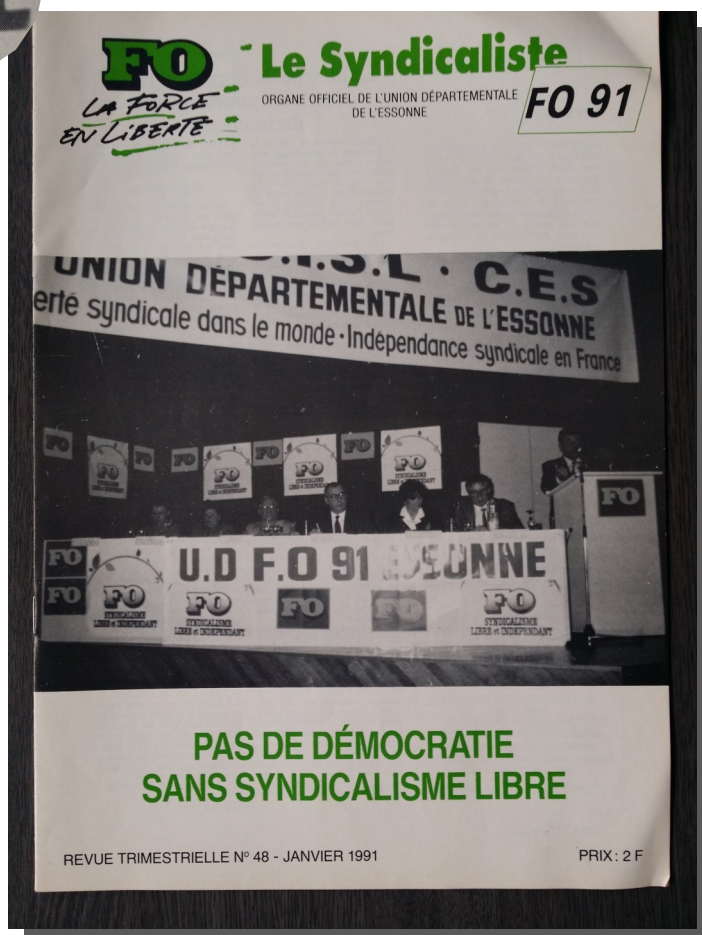
## Extrait de la Résolution Générale :

Le IIIème Congrès de l'Union Départementale des syndicats FORCE OUVRIERE de l'Essonne :

- ⇒ **SALUE** le combat exemplaire des travailleurs de la CPAM 91,
- ⇒ **APPELLE** tous les travailleurs épris de liberté à rejoindre les rangs du syndicalisme indépendant, responsable, solidaire et revendicatif ; et les militants à tout mettre en œuvre pour mobiliser dans les entreprises, les services, les bureaux, l'ensemble des travailleurs du département afin d'assurer le succès de la grève et de la manifestation du 14 novembre contre la CSG.

L'info de l'UD toujours en ligne sur :

<http://www.udfo91.fr>



# TOUS EN GREVE et MANIFESTATIONS LE 10 OCTOBRE 2017

Page 4

**Pour défendre la Fonction publique, les statuts,  
les garanties collectives, notre pouvoir d'achat et nos retraites,  
Pour le retrait des ordonnances ...**



Le 22 septembre, au lendemain d'une journée de grève et manifestations, le président de la République a signé les cinq ordonnances de la loi Travail. Il veut aller vite, et pour cause : il a face à lui des millions de salariés qui soutiennent les mobilisations contre la casse du Code du Travail et qui refusent la destruction de leurs acquis sociaux. Il n'a pas oublié les cinq mois de mobilisation pour le retrait de la loi El Khomri.

Avec les ordonnances, le gouvernement veut aller jusqu'au bout des exigences patronales de destruction de toutes les garanties collectives des salariés, du public comme du privé, pour la baisse du coût du travail.

La priorité à l'accord d'entreprise, le recours au CDD élargi, le contournement des syndicats, notamment avec le referendum à l'initiative de l'employeur, la fusion des instances de représentation du personnel... les ordonnances sont un recul social majeur. Le gouvernement ne manquera pas de vouloir les transposer dans la Fonction publique : la loi Travail et les ordonnances Macron consacrent l'inversion de la hiérarchie des normes au profit des accords d'entreprise. Dans la même logique, les « réformes » dans les trois versants de la Fonction publique consacrent l'arbitraire local au détriment des garanties statutaires et de l'organisation républicaine.

Avec les ordonnances et derrière les ordonnances, il y a le blocage du point d'indice pour les fonctionnaires, il y a la « réforme » de l'assurance-chômage et de la formation

professionnelle, il y a la casse des retraites et du code des pensions civiles et militaires, il y a la fin des cotisations sociales et de la Sécurité sociale, il y a le programme de 10 milliards de privatisation de services et entreprises publics.

Toutes ces régressions se situent dans un ensemble de mesures d'austérité contre les salariés que le gouvernement a décidées et que FO combat : suppressions d'emplois de fonctionnaires, gel du point d'indice, augmentation de la CSG de 1,7 point, remise en cause des APL, mise au chômage de centaines de milliers d'emplois aidés.

L'UD FO 91 se félicite de l'appel intersyndical des fédérations de fonctionnaires à la mobilisation le 10 octobre qui risque d'être très suivie, compte tenu des coups assésés. Mais les attaques portées par le gouvernement sont globales. Elles nécessitent une riposte interprofessionnelle.

C'est la raison pour laquelle, notre Union départementale soutient tous ses syndicats du public comme du privé qui se mobiliseront par la grève et la manifestation le 10 octobre 2017. Il est maintenant nécessaire de préparer les conditions de la mobilisation pour obtenir le retrait des ordonnances et de toutes les mesures d'austérité.

Evry, le 27/09/2017

**45 000 à la Manifestation de la  
fonction publique du 10 octobre à Paris**

# NON A LA CASSE DE NOS CONQUÊTES SOCIALES !

## RESOLUTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UD FO 91 DU 9 NOVEMBRE 2017

La CE de l'UD FO 91, réunie le 9 novembre 2017 à Evry, se félicite de l'Appel intersyndical CGT - FO - Solidaires - UNEF - UNL - FIDL à une journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne le 16 novembre.

La CE de l'UD FO 91 invite tous ses syndicats et structures, tous ses militants à assurer le succès de la grève interprofessionnelle et de la manifestation régionale à Paris le 16 novembre, actions dont Force Ouvrière est à l'initiative conformément au mandat du CCN de FO des 28 et 29 septembre.



Comme l'indique l'appel intersyndical, **la situation est grave**. Les salariés, les retraités, les jeunes, les chômeurs, sont en état de légitime défense face à l'avalanche de mesures gouvernementales remettant en cause une à une les conquêtes sociales de la classe ouvrière :

- ⇒ casse du Code du Travail avec la loi El Khomri aggravée par les ordonnances et les décrets d'application qui en découlent
- ⇒ augmentation de la CSG de 1,7 % qui entraîne une baisse de pouvoir d'achat pour une majorité de retraités et gel des pensions pour 2018
- ⇒ baisse annoncée des retraites complémentaires
- ⇒ main-mise de l'Etat sur la Sécurité Sociale en la finançant majoritairement par l'impôt au détriment des cotisations sociales qui ouvrent à des droits
- ⇒ 5,2 milliards de restrictions pour les hôpitaux déjà étranglés financièrement
- ⇒ baisse des APL et instauration d'une sélection à l'entrée de l'Université
- ⇒ réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec la remise en cause du caractère national des diplômes
- ⇒ réforme de l'assurance chômage avec toujours moins de droits pour les salariés privés d'emploi
- ⇒ licenciement de dizaines de milliers de contrats aidés et CUI, salariés parmi les plus précaires
- ⇒ remise en cause du Statut de la Fonction publique

⇒ annonce d'une nouvelle réforme des retraites début 2018 s'attaquant à tous les régimes spéciaux par l'instauration d'un régime unique par points

**TROP, C'EST TROP !**  
**TOUS EN GREVE LE 16 NOVEMBRE !**  
**ABROGATION DE LA LOI EL KHOMRI !**  
**RETRAIT DES ORDONNANCES !**  
**NON A LA CASSE**  
**DE NOS CONQUÊTES SOCIALES !**

La CE de l'UD FO 91 appelle tous les adhérents FO, tous les salariés, à se mobiliser, à se réunir en assemblée générale pour organiser la résistance pour préserver nos droits et garanties collectifs et notre protection sociale.

Déjà, dans certains secteurs, le gouvernement a dû reculer face à la détermination des chauffeurs routiers et des dockers de préserver leurs conventions collectives.

Par ailleurs, la CE de l'UD FO 91 condamne la tentative du gouvernement d'intégration des organisations syndicales aux institutions de l'Etat notamment avec le projet d'associer plus étroitement le CESE au « travail législatif ». L'UD FO 91 rejette toute tentative de nier le paritarisme au nom du dialogue social et de la nouvelle gouvernance

De la même façon, la CE de l'UD FO 91 rejette la prétention du MEDEF 91 de vouloir intégrer Force Ouvrière dans l'association « Dialoguessonne ».

**Adoptée à l'unanimité**

## INFORMATION A TOUS LES ADHERENTS FO AU SUJET DE L'ASSOCIATION DIALOGUESSONNE

Page 6

L'UD FO 91, sollicitée par le MEDEF 91, a été destinataire de documents de l'association « Dialoguessonne », dont le procès-verbal d'une de leur réunion indique : « **Les syndicats CGT et FO doivent être invités à rejoindre Dialoguessonne. Le moment paraît propice à un maximum de représentativité.** »

**Force Ouvrière est favorable à la concertation, à la discussion, le dialogue, y compris avec le patronat mais s'agit-il de cela ?**

Dialoguessonne est une association créée en 2003 qui regroupe pêle-mêle des organisations « syndicales » de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC), des organisations patronales (MEDEF, CGPME, Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise, Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens) et diverses associations (Club Conseil Essonne, etc.)

Dès sa constitution, les instances départementales de l'UD FO ont clairement condamné cette association capital/travail et refusé d'y participer.

Force Ouvrière qui défend les intérêts matériels et moraux particuliers des salariés n'a pas d'intérêts communs avec les organisations patronales et de chefs d'entreprises. Par contre, FO est attachée au paritarisme où chaque partie reste indépendante et défend ses propres intérêts.

Il est aussi précisé dans leur PV que : « **Les projets d'actions de Dialoguessonne devront être adoptés par les instances des organisations qui en font partie. Par là-même, celles-ci accepteraient de se trouver engagées à les réaliser.** »

Et il est écrit dans le préambule :

« **Définition des axes d'action dans le cadre la Loi Travail**

*Nous vivons un temps de profonds bouleversements de la législation du travail, et bientôt de la formation professionnelle, l'assurance chômage... Ce peut être pour l'Association Dialoguessonne le moment de mettre en pratique plus activement sa raison d'être : la concertation dans l'entreprise sous toutes ces formes par le dialogue. L'objectif maintenant proposé est (entre autres) :*

*- de sensibiliser les partenaires sociaux de notre territoire à ces changements et de les informer sur leur contenu **et de se préparer à leur mise en œuvre** ».*

**Pouvons-nous adhérer et/ou collaborer avec une association qui se propose comme but de mettre en œuvre la Loi Travail et autres contre-réformes gouvernementales que nous combattons et de mettre sous tutelle les organisations de salariés ?**

A l'évidence, non. C'est pourquoi la CE de l'UD FO 91 rejette la proposition du MEDEF 91 d'intégrer Force Ouvrière dans l'association « Dialoguessonne ».

Force Ouvrière continuera, en toute indépendance, à défendre auprès des employeurs les revendications et les intérêts des salariés qu'elle représente à travers la négociation qui est la plus élémentaire forme de démocratie.

PS : Le président du MEDEF de l'Essonne termine son éditorial de rentrée par cette phrase : « **développons le dialogue pour accroître les marges.** » (sic)

**Ce sera sans Force Ouvrière !**

**FO Libre et indépendant**  
la force syndicale



# Coca Cola, c'est dangereux pour l'emploi

Une annonce vient d'être faite aux représentants des salariés sur la suppression de 128 postes sur toute la France. Pour le site de Grigny en Essonne, c'est 29 des 268 postes qui seraient supprimés.

La direction promet une création de 16 postes sur Grigny, mais au bout le solde reste négatif. En cette période, tout poste supprimé, c'est un chômeur qui ne trouve pas d'emploi.

Notre délégué syndical Carlos DA SILVA reste très inquiet et attend les informations à venir. Entre les départs à la retraite et le reclassement, il espère que l'on se rapproche de zéro licenciement. Il restera vigilant pour que les 16 postes créés soient réservés aux salariés menacés par ce plan de restructuration qui n'est motivé que par **« L'objectif de la société ... de mettre en place «une organisation plus simple et plus compétitive» afin d'«accroître sa présence commerciale et sa couverture des points de ventes, en particulier sur le segment des cafés-hôtels-restaurants» et «diminuer ses coûts de production et de distribution.»** » (le Parisien 18/10/2017)

FORCE OUVRIÈRE a déclaré à l'issue de la réunion Coca-Cola European Partners (CCEP) et demandé à inscrire dans le procès-verbal, ceci:

**« Le syndicat FO constate que le projet présenté par l'employeur n'est avant**

**tout que l'anticipation de risques potentiels et ne s'inscrit pas dans une nécessité absolue, puisque l'entreprise se porte bien.**

**En se basant sur l'hypothèse de la non atteinte de la croissance espérée, CCEP sacrifie 128 emplois en proposant par ailleurs une flexibilité accrue et une charge de travail additionnelle, bien que les effectifs soient déjà tendus... »**

Encore une fois, la démonstration est faite, les salariés ne sont qu'une variable d'ajustement, même quand on travaille dans une entreprise mondialement connue qui vend près de 1,9 milliard de boissons chaque jour dans le monde. Pour l'usine de Grigny, c'est une capacité 120 000 canettes par heure, grâce à un équipement récent et surtout avec le concours des salariés.

Notre délégué n'est pas dupe au final, la liste de suppression s'ajoute à la vingtaine de postes non pourvus actuellement et les conditions de travail vont se dégrader. C'est une conséquence de la baisse d'effectifs. Pour la petite histoire, un salarié accidenté du travail a été viré faute de poste de reclassement... c'est une première chez Coca Cola. Si cela fait partie des nouvelles méthodes de management, d'autres accidents de travail seront à craindre dû à la dégradation des conditions de

travail et au bout du bout, d'autres licenciements pour non reclassement.

Sur le plan international, les militants de différents pays se sont réunis à Madrid. Personne n'est dupe et comme nous le rapporte nos camarades : **« les initiatives de rationalisation toucheront également l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, la Suède et les Pays-Bas, où les fonctions de centralisation et de normalisation dans la chaîne d'approvisionnement administrative entraîneront de nombreux licenciements. En Allemagne, la fermeture de l'usine de production de Weimar a également été annoncée. »** (fo.cocacola.over-blog.com)

Coca Cola fut créé aux Etats Unis par John Pemberton, pharmacien et en France, Coca bénéficiera des ordonnances Pénicaut et de la loi El Khomri. Le tout arrosé d'allègements de cotisations sociales et de CICE... du Social Light pour les salariés.

D'un point de vue médical, comme l'annonce la section FO COCA COLA de Grigny **"... la mauvaise blague qui accompagne la présentation, un comble de l'hypocrisie, puisque pour se donner bonne conscience, l'employeur met à la disposition des salariés qui le souhaitent, un numéro vert pour une aide psychologique !! On te tape dessus puis on te donne la pommade..."**.



Salariés de l'usine Coca-Cola de Castanet en grève

<http://fo.cocacola.over-blog.com>

## FAITES COMME EUX : SOUTENEZ FO !

« À l'origine, je me suis engagé à Force Ouvrière un peu par hasard même si très vite j'ai compris que nous partageons les mêmes valeurs.

Je pense qu'il est essentiel que les salariés soient représentés et donc élus dans les Chambres d'agriculture. La raison est très simple : les employeurs sont présents, il faut donc qu'il y ait un contre-pouvoir du côté des salariés pour équilibrer les arbitrages. Il y a des négociations à mener, des finances à justifier et il est évident que les salariés présents sur le terrain sont les plus à même de savoir de quoi il en retourne, puisque c'est leur quotidien. Il faut des personnes qui connaissent les métiers, qui fassent remonter les remarques des collègues, pour représenter au mieux l'ensemble des salariés de ces professions agricoles face aux employeurs présents autour de la table des négociations. Prenons un exemple concret. Certains vignobles ont connu des périodes de gel et de grêle pendant plusieurs jours, et bien, en siégeant dans ces commissions, le salarié élu fait remonter ces informations au niveau national afin de mettre en place des aides. Autrement dit, avoir des représentants syndicaux dans les Chambres d'agriculture permet notamment d'informer au mieux les salariés sur leurs droits.

Il faut casser l'image négative du syndicalisme trop souvent relayé par les médias. Le syndicalisme, c'est avant tout un engagement solidaire au service des autres salariés et de la profession. Et puis, il y a aussi des avantages pour les salariés à être élus. Chez FO, tout élu bénéficie d'une formation pour l'aider dans ses missions. Et le temps passé lors des Commissions est directement payé à l'entreprise. C'est un engagement citoyen au service du bien commun et qui contribue en même temps à mon épanouissement personnel.

Si je suis réélu en 2019, ce sera mon 2e mandat et je ne compte pas m'arrêter !

Et j'invite tous les salariés qui ont le sens de l'engagement à faire comme moi ! »



**Olivier LAROCHE**

Salarié d'une coopérative de stockage de fruit et Référent FO pour la région Grande Aquitaine

Titulaire de plusieurs mandats FO et présent notamment au niveau du FAFSEA, de la MSA, de la Chambre d'agriculture départementale, Président départemental CHSCT...

# LAISSEZ VOTRE EMPREINTE, DEVENEZ CANDIDAT FO !

**ÉLECTIONS 2019**  
**CHAMBRES D'AGRICULTURE**  
COLLÈGE 3A





# PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN : DEVENEZ CANDIDAT FO !

Début 2019 auront lieu les élections dans les Chambres d'agriculture. Défenseur historique des salariés, il est indispensable que Force Ouvrière soit fortement représenté au sein de ces organismes pour pouvoir continuer à mener son action. Parce que vous, salariés de la production agricole, savez mieux que quiconque quels sont vos besoins et vos priorités. Nous vous invitons à présenter votre candidature sous la bannière de FO aux prochaines élections. Une candidature placée sous le signe de l'intérêt général, pour la défense de tous les salariés.

## QU'EST-CE QU'UNE CHAMBRE D'AGRICULTURE ?

Les chambres d'agriculture sont des organes consultatifs chargés de représenter les intérêts des agriculteurs et du monde agricole (exploitants, propriétaires fonciers et forestiers, représentants de groupements professionnels, salariés...) auprès des instances publiques et européennes. Elles assurent aussi une mission de conseil auprès des entreprises, des collectivités, instances professionnelles... Les membres des Chambres d'Agriculture sont élus par 3 millions de personnes et 50 000 groupements professionnels tous les 6 ans.

## 2019 : UN ENJEU MAJEUR POUR LES SALARIÉS

Dans les Chambres d'agriculture, les représentants syndicaux élus ont une mission : faire remonter les revendications des salariés et défendre leurs intérêts. Cette mission est d'autant plus nécessaire dans un contexte de crise comme celle qui frappe le secteur agricole. Une forte représentativité de FO lors des prochaines élections c'est la perspective pour les salariés de conquérir de nouveaux droits et de défendre leurs emplois et leurs acquis.

## FO : UN SYNDICAT HISTORIQUEMENT ENGAGÉ AUX CÔTÉS DES SALARIÉS

La FGTA-FO a bâti sa réputation sur son indépendance politique qui, loin des clivages partisans, lui donne une totale liberté d'action. Fidèle à ses valeurs solidaires, elle est engagée de longue date aux côtés des salariés de la production agricole. Sa pugnacité en matière de négociation lui a permis de signer de nombreux accords salariaux notamment en matière de Prévoyance et d'Aide sociale (permis de conduire, surendettement, aide ménagère, hospitalisation...). FO a aussi contribué à la mise en place de la "Carte campagne" qui donne la possibilité aux salariés de l'agriculture de bénéficier des mêmes avantages (culture, sorties, voyages...) que ceux proposés par les CE des grandes entreprises.

## QUELLES CONDITIONS POUR DEVENIR CANDIDAT FO ?

Pour être candidat, il suffit :

- D'avoir 18 ans accomplis la veille du jour du scrutin,
- De jouir de ses droits civils et politiques,
- D'être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de la communauté européenne.

Et de fournir :

- Un engagement de candidature,
- Une pièce identité en cours de validité,
- Le document CERFA dûment rempli.

POUR PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS 2019,  
ENVOYEZ DÈS À PRÉSENT UN MESSAGE ÉLECTRONIQUE À :  
[CANDIDAT@FGTA-FO.ORG](mailto:CANDIDAT@FGTA-FO.ORG)

La durée du mandat des chambres d'agriculture est de 6 ans.

## FAITES VALOIR VOS DROITS : PORTEZ LES COULEURS DE FO EN 2019 !

POUR DEVENIR CANDIDAT FO, VÉRIFIEZ QUE VOUS ÊTES SALARIÉ  
DE L'UNE DE CES ACTIVITÉS :

Collège des salariés de la production agricole (3A) :

- Salariés des exploitations de la culture et d'élevage
- Salariés des exploitations de dressage, d'entraînement et haras
- Salariés d'établissement de travaux agricoles (ETAR), moissons, ensilage, débroussaillage, travaux de récoltes
- Salariés des établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, entretien d'espaces verts
- Salariés es structures d'accueil touristique situées sur une exploitation agricole
- Salariés d'une ferme expérimentale dans un lycée agricole par exemple
- Salariés des entreprises de travaux forestiers (abatage, sciage, reboisement, sylviculture...)

- Salariés de l'Office National des Forêts
- Salariés des établissements de conchyliculture et de pisciculture s'ils sont rattachés au régime de protection sociale agricole (MSA)
- Les gardes-chasse, gardes-pêche, gardes forestiers
- Les jardiniers, jardiniers garde de propriété
- Des groupements d'employeurs et service de remplacement
- Salariés de l'accoupage
- Salariés des fédérations départementales de chasseurs
- Salariés des parcs zoologiques
- Salariés des centres équestres et des hippodromes
- Salariés des champignonnières
- Salariés de la viticulture
- Salariés marins, pêcheurs s'ils sont rattachés à un régime de protection sociale agricole

# ÉLECTIONS 2019 : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

En 2019, les Chambres d'agriculture élisent leurs représentant. Devenez candidat Force Ouvrière pour défendre vos intérêts et ceux de tous les salariés de la production agricole. Représenter FO aux prochaines élections, ce n'est pas uniquement un acte militant, c'est aussi une réalisation personnelle par le combat solidaire et l'engagement au service des autres.

## FAIRE GAGNER FO, C'EST :

- Faire entendre la voix des salariés auprès des instances dirigeantes
- Mieux protéger les emplois face aux crises du secteur (lait, céréales...)
- Faire respecter les acquis et les avantages obtenus (aides sociales, prévoyances, salaires, ancienneté...)
- Obtenir de nouveaux droits pour les salariés

POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ SANS PLUS TARDER :

Patricia DREVON 06 03 50 73 52 / [patricia.drevon@fgta-fo.org](mailto:patricia.drevon@fgta-fo.org)  
Bruno LEROY 06 73 46 96 25 / [bruno.leroy@fgta-fo.org](mailto:bruno.leroy@fgta-fo.org)

**FO**

Et retrouvez-nous à tout moment sur :  
[www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr) et sur notre page Facebook

Deux débrayages en 15 jours, chez BUT, le magasin d'ameublement. Une des enseignes qui bénéficie de l'amendement de la Sénatrice Isabelle DEBRE, qui permet depuis 2008 aux magasins de meuble de faire travailler légalement le dimanche. Après l'avoir fait illégalement, pendant des décennies. Le Lobbying avait bien fonctionné, à l'époque cet amendement avait été baptisé. CONFOKEA.

Cette élue promettait emplois et

meilleures rémunérations, grâce au travail le dimanche.

Manifestement, les faibles contreparties financières sont supportées par les salariés, en particulier par la modération salariale. Les salaires n'évoluent pas comme ils devraient pour faire face à l'augmentation des prix. Les salariés de BUT et leurs organisations ont exprimé leur ras le bol en organisant un débrayage

national devant le magasin de Ste Geneviève des bois, le samedi 4 novembre. Malgré les efforts collectifs fournis, ils n'avaient perçu que 64 € de prime d'intéressement et 0€ de prime de participation pour l'année antérieure.

Samedi 18 novembre, le mouvement était reconduit pour porter la revendication d'une prime équivalent à un 13<sup>ème</sup> mois.

## TICE - le CHSCT sert les boulons

A 4h du matin, bravant le froid, les élus du CHSCT de la Ste TICE (transport urbain d'une vingtaine de commune de l'Essonne), accompagnés de représentants syndicaux ont effectué une enquête CHSCT.

L'Union Départementale FO s'était déplacée pour apporter son soutien à ses militants.

Personne n'a été pris par surprise, mais manifestement, la direction n'y croyait pas.

Elle était pourtant avertie que les élus ne laisseraient pas passer la mise en danger des collègues et par conséquent des 80 000 usagers empruntant ce réseau de 19 lignes.

Par deux fois, des bus ont perdu des roues... oui, en roulant un bus perd une roue, quoi de plus normal. Ces deux avaries gravissimes n'ont pas fait réagir la direction de TICE.

Bien que des membres du CHSCT l'aient porté sur le Registre des Dangers Graves et imminents depuis plusieurs jours, la direction n'a pas dénié répondre par écrit sur le même registre.

Et pourtant, du fait de la déclaration de signalement du DGI par les représentants du CHSCT portée sur ce registre spécial, l'employeur aurait dû, en cas de désaccord, réunir un CHSCT extraordinaire dans les 24 heures qui suivaient le signalement. Rien de cela.

Aucun élément n'a été porté à la



connaissance des élus démontrant la volonté de la direction de faire disparaître ce danger. Juste assurant qu'une vérification avait été faite sur une centaine de bus... devant la presse. Quand on a rien à se reprocher, on répond sur le registre et ou l'on fait une réunion avec les

élus pour rassurer le personnel. Rien de cela.

Cette démonstration démontre l'importance capitale du CHSCT menacé de disparition à cause des ordonnances Macron/Pénicaud.

Macron, celui qui avait favorisé les compagnies d'autocars (longues

distances) dans sa Loi pour la croissance et l'activité.

Comme le signalait L'HUMANITE dans son édition du 17 novembre 2016 : « Vendue par l'ancien locataire de Bercy, désormais candidat à la présidentielle, comme la solution miracle à la mobilité et à la création d'emplois, la libéralisation des lignes de bus longue distance est un fiasco. Un marché où se livre une féroce guerre des prix

au détriment des salariés et des usagers. »

Le transport de personnes n'est pas à traiter à la légère ni d'un point de vue sécurité, ni d'un point de vue de mise en concurrence. Au final, la note est supportée par les usagers et les salariés.

## C&A Villebon 2 - fermeture sans reclassement interne

Les salariés de C&A Villebon 2 sont sous le choc, malgré un investissement de tous les jours pour faire fonctionner ce magasin, la direction a décidé de le fermer, tout comme 12 autres magasins de province.

Ils seraient cédés avec le personnel pour 10 à CHAUSSEA et 3 à STOKOMANI. Celui de Villebon sur Yvette serait cédé à CHAUSSEA. Cette enseigne n'a pas la même convention collective et n'est pas vraiment sur le même type de magasins en termes de conditions de travail et de techniques de vente.

Les salariés sont inquiets de leur avenir et

s'interrogent sur l'annonce qu'il n'y aurait pas de reclassement aux seins des magasins C&A. Pourtant, on en trouve dans différents centres commerciaux et zones commerciales à Evry, Brétigny, La Croix blanche, Les Ulis, Corbeil pour le 91, mais aussi dans le 78 entre autres à Vélizy pour les magasins non loin de Villebon. N'oublions pas ceux de Paris. Bien assez pour reclasser 7 salariées.

La DSC et un représentant de l'Union Départementale sont allés à leur rencontre pour les soutenir. Déjà sur les réseaux sociaux, des clients ont

fait circuler l'information et appellent au maintien du magasin.

Même si la direction a la volonté d'aller vite et de ne pas négocier des dédommagements, les militants FO ne sont pas sur la même longueur d'onde.

Quant à la zone commerciale de Villebon, pas une seule boutique de fermée comme aime le dire le maire... en fait nous assistons à une valse des enseignes. Au niveau social, combien de salariés sont restés sur le carreau, malgré les ouvertures le dimanche qui devaient créer de l'emploi ?

## ISOCHEM - La mobilisation paye !



Après de longs mois de mobilisation, les salariés d'ISOCHEM ont reçu une bonne nouvelle, la décision du tribunal de commerce

d'Evry. Mercredi 22 novembre, l'offre de reprise par l'entreprise américaine PMC a été jugée plus solide que celle du français Axyntis pour les sites de Vert-le-Petit (Essonne), Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et Pithiviers (Loiret), pour le site de Pont-de-Claix, en Isère, il faisait déjà l'objet d'une offre de reprise à part, par la société EXTRACTIVE. Ce qui n'a pas empêché les salariés de ce site de rester mobilisés avec leurs collègues.

Les salariés ont démontré avec leurs organisations syndicales et leur CCE, leur attachement à leur outil de travail.

De manifestation en manifestation, en France et en Allemagne, ils auront suivi

pas à pas l'évolution du dossier, épaulés par un avocat, maître Ralph Blindauer, des plus pugnaces pour défendre les emplois. Comme il l'annonçait dans Le Parisien :

«Il s'agit d'une sortie par le haut, ... Nous sommes passés de 300 salariés sur le carreau à 239 postes sauvés et 24 licenciements, il y a de quoi être satisfait, même si c'est toujours trop.»

Pour le Syndicat FO ISOICHEM, très largement impliqué dans

l'intersyndicale, avec le soutien de l'Union Départementale de l'Essonne et de la Fédé Chimie, il reste que les actionnaires d'AURELIUS largement responsables de la situation catastrophique dans laquelle ils laissent ISOICHEM, ont été obligés de mettre la main à la poche pour dédommager les salariés licenciés et ceux repris par EXTRACTIVE dont l'avenir reste incertain

Pour conclure ISOICHEM a failli mourir mais ISOICHEM est toujours vivant.



## Le Comité Technique (CT) dans la fonction publique territoriale, pour les collectivités de plus de 50 agents siège au niveau local

Le CT est une instance consultative, composée de représentants des collectivités (Elus) d'une part, et de représentants des agents publics d'autre part. Son champ de compétence est limité à des questions d'ordre collectif.

La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans, pour les représentants des collectivités la durée du mandat local est de 6 ans. Le CT doit se réunir au moins 2 fois par an.

Le CT rend des avis qui ne lient pas l'autorité territoriale. La saisine préalable du CT conditionne la légalité des actes pris par l'autorité territoriale.

Toutes facilités doivent être données aux membres, pour exercer leurs fonctions.

La communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance. Ils sont tenus à l'obligation de discrétion

professionnelle, à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance en leur qualité de membre. Le président du CT peut convoquer un ou plusieurs experts à la demande des membres.

Les experts ne peuvent assister qu'à la partie des débats, à l'exclusion du vote (Les experts n'ont pas voix délibérative) relative aux questions pour lesquelles leur présence a été demandée.

L'expert ne peut revêtir un caractère permanent pour toutes les séances et pour toutes les questions à l'ordre du jour.

Et pourtant on constate trop souvent dans certaines collectivités, la présence systématique du DGS et/ou du DRH « soi-disant en qualité d'expert ». Est-ce une façon de mettre la pression aux représentants du personnel ? Pour FO c'est raté, cela n'a aucune incidence sur les débats et les votes, qui vont toujours dans l'intérêt des agents et du service public.

Après chacune des réunions du CT un procès-verbal est établi. Il est signé par le président, contresigné par le secrétaire et le secrétaire adjoint. Le procès-verbal doit être transmis dans un délai de 15 jours à compter de la date de la séance aux membres du CT. Il est approuvé ou pas à

la prochaine séance.

Les avis du CT sont portés à la connaissance de tous les agents de la collectivité.

Exemples des compétences du CT : Les suppressions de services et de postes / L'organisation et le fonctionnement des services (Changement d'organigramme, création, transfert, fusion, mise à disposition de service...) / Les modalités d'organisation du temps de travail / Les critères d'évaluation professionnelle (Entretien professionnel) / La détermination des ratios d'avancement de grade /

Les modalités de mise en oeuvre ou de modification du régime indemnitaire / Le rapport sur l'état de la collectivité (Bilan social tous les deux ans) / Prestations d'actions sociales / Les actions de formation...



Le Comité Technique (CT) dans la fonction publique territoriale pour les collectivités de moins de 50 agents, siège au Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G) de Versailles

Le C.I.G de Versailles regroupe les

départements de la grande couronne 78, 91 et 95.

Le CT placé auprès du CIG a les mêmes compétences avec en plus l'Hygiène et de la Sécurité au Travail et donc toutes les questions se rapportant aux conditions de travail des agents.

Il fait alors office de CHSCT.

**En adhérant, en créant un syndicat FO, en votant les listes FO au CT et à la CAP (Voir le précédent journal n° 161), en vous portant candidat sur les listes FO, vous œuvrez dans l'intérêt des agents, vous défendez les statuts de la fonction publique et le service public en toute liberté et indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des religions et de façon générale, de toute influence extérieure à FO.**



Groupement Départemental des Services Publics  
Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry (Maison des syndicats)  
Téléphone : 06.74.51.14.57 Courriel : territoriaux91@gmail.com

## Le gouvernement veut liquider le baccalauréat : retrait du projet de loi"

Une offensive est menée sous l'égide de l'Union Européenne et à la demande du patronat contre les diplômes nationaux : baisse des exigences disciplinaires, amputation des horaires de formation, généralisation du contrôle continu. Aujourd'hui, c'est l'existence même du baccalauréat comme diplôme national, premier grade universitaire, identique sur l'ensemble du territoire de la République qui est menacée. Dès cette année, des milliers de lycéens ont été exclus de l'université. Si le bac n'est plus un grade universitaire, c'en est fini du droit d'inscription à l'université. Si le bac n'est plus un diplôme national, il n'est plus reconnu dans les conventions collectives. Cela s'inscrit dans la logique de la loi Travail qui démantèle les droits des salariés et supprime du Code du travail comme cadre national applicable à tous les salariés.

### Acte I : la sélection à l'entrée à l'université

Fin octobre, le gouvernement a présenté son projet de loi relatif aux nouvelles conditions d'accès en licence : le « plan étudiants ». Plutôt que de créer les postes nécessaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants, la ministre de l'enseignement supérieur organise la sélection à l'entrée à l'université et liquide de fait le baccalauréat comme premier grade universitaire. Le futur APB fera des « propositions personnalisées », afin d'opérer un tri selon le « profil du lycéen ». En démultipliant les parcours individualisés, le gouvernement s'apprête à dynamiter le cadre national des programmes et des diplômes. Dans le droit fil des ordonnances qui suppriment le Code du travail comme cadre national applicable à tous les salariés, il s'attaque aux diplômes nationaux et remet en cause la possibilité pour les jeunes d'accéder à une qualification.

#### La fin du droit aux études supérieures pour tous :

« Si pour des raisons de capacités d'accueil,

*l'université ne peut admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie »* indique la ministre. Cela revient dans les faits à remettre en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire et le droit qui en découle pour chaque bachelier de suivre les études supérieures de son choix.

Les « prérequis », appelés désormais « attendus », prendront en compte les résultats au contrôle continu de la 1<sup>ère</sup> et de la Terminale, mais « ils reposeront aussi largement sur la motivation ». Certaines formations pourront par exemple demander une lettre de motivation, la présentation d'un projet personnel ou associatif, ou encore de suivre des Mooc...

#### Les professeurs de lycée, acteurs de la sélection :

Dans un contexte où le gouvernement ferme les Centres d'Information et d'Orientation – on passerait de 10 à 6 CIO dans l'Essonne – le ministère demande aux enseignants d'étudier chaque parcours et de faire une pré-sélection. Les professeurs devraient suivre des dizaines de dossiers d'orientation, évaluer les 10 vœux par élève soit au moins 300 vœux. Intenable ! La preuve en est, en cours d'année, en dépit du bon sens, sans aucune base réglementaire, le ministre demande aux chefs d'établissement de trouver, au pied levé, un deuxième professeur principal. Les enseignants deviendraient les premiers censeurs de l'accès à l'université, exposés au mécontentement légitime des élèves, de leurs parents...alors que c'est le gouvernement qui réduit les capacités d'accueil de l'université !

### Acte II : La réforme du baccalauréat

Ces changements conduisent tout droit à la disparition du diplôme. C'est d'ailleurs l'objectif de la concertation sur le baccalauréat mise en place par le gouvernement et qui envisage

« l'individualisation des parcours ». Le ministre voudrait introduire une part importante de contrôle continu pour l'obtention du diplôme. Ce serait la fin du baccalauréat comme diplôme national, reposant sur des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes. Ce serait un lycée à la carte, « l'individualisation des parcours » : un baccalauréat par lycéen.

Les fédérations FNEC FP-FO, FSU, FERC CGT, avec Sud Education, l'UNEF, l'UNL, le SGL ont adopté un communiqué commun pour exiger l'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac, appelé aussi « Plan étudiants ». La FNEC FP-FO 91 appelle les personnels à se saisir du point d'appui que constitue cet appel. Elle les invite à se réunir en assemblée, en lien avec les étudiants et les lycéens et dans l'action commune, pour préparer les mobilisations nécessaires pour le retrait du projet de loi !

**L**e programme mis au point par le patronat depuis plus 60 ans

« La suppression du baccalauréat, son remplacement par un certificat de fin d'étude et la généralisation des examens d'entrée pour l'enseignement supérieur viennent d'être mis à l'ordre du jour. Ce projet présenterait le gros intérêt de supprimer la mystique du diplôme qui constitue en fait le pôle d'attraction de tout l'enseignement secondaire. » (Georges Villiers, président du CNPF, 11 juin 1955.) Le patronat aurait surtout les mains libres pour payer à des prix dérisoires les jeunes pourvus d'un simple » certificat de scolarité ».

**Depuis plus de 60 ans, le CNPF, puis le MEDEF, n'auront de cesse de revendiquer la suppression du lien entre diplôme et rémunération, le contrôle des formations afin qu'elles soient taillées sur mesure pour les entreprises, la répartition des jeunes dans la division sociale du travail par la sélection.**

**FNEC FP**  
**FO**  
la force syndicale

**FNEC-FP**  
Force Ouvrière  
Section départementale de la FNEC FP-FO de l'Essonne  
06 28 34 82 04 - [fnef.fo91@gmail.com](mailto:fnef.fo91@gmail.com)  
Maison des syndicats 12 pl. des terrasses Agora 91000 EVRY

# AFOC

## Baromètre DGCCRF des réclamations des consommateurs 2016

### La santé, un secteur à surveiller...

En mars 2017, une nouvelle formule du Levothyrox, médicament contre les troubles de la thyroïde, est commercialisée sans qu'aucun dispositif particulier de surveillance ou d'information des patients ne soit mis en place malgré les 3 millions de malades concernés. Ce défaut d'information sur les effets secondaires potentiels a exposé les malades à des symptômes handicapants entraînant une détérioration de leur santé et de leur qualité de vie qui les conduira à saisir la justice.

L'« affaire du Lévothyrox » est un exemple parmi d'autres des causes de l'accroissement de la « conflictualité » dans le secteur de la Santé, secteur pourtant soumis à des règles spécifiques et au contrôle de l'Agence nationale de sécurité nationale du médicament (ANSM). Ainsi, selon le baromètre 2016 des réclamations des consommateurs de la DGCCRF\*, le nombre de plaintes enregistrées envers ce secteur est en hausse de + 8,6 % sur 1 an. Les réclamations visant les consultations et les actes dentaires ont été multipliées par 5, celles visant des pratiques commerciales trompeuses ont augmenté de + 40 %. Le non-respect de la réglementation en vigueur accuse quant à lui une hausse de + 22,6 %.

Si le secteur de la santé n'est pas le seul à enregistrer une

hausse des réclamations, le nombre de plaintes recueillies pour défaut ou mauvaise information des consommateurs tous secteurs confondus est en hausse de + 51 % par rapport à 2015, le bilan 2016 du baromètre de la DGCCRF est révélateur d'une réticence généralisée à fournir au consommateur une information claire, lisible et compréhensible par tous.

Pour l'AFOC, dans le domaine de la santé comme dans d'autres, mais peut-être plus encore, renforcer l'information des consommateurs et s'assurer tant de sa réalité que de son exhaustivité est une exigence qui ne se dément pas. Il en va de la santé et de la sécurité des patients. Sa nécessité ne saurait être secondaire ou soumise aux intérêts mercantiles des professionnels.

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Barometre-des-reclamations-des-consommateurs>

<http://www.afoc.net>



01 60 79 22 18

Sur le net : <http://afoc91.unblog.fr>

@: afoc91@gmail.com



**Harmonie Mutuelle 1<sup>re</sup> mutuelle santé de France**  
Plus de 4,3 millions de personnes protégées nous font confiance

## Des services d'assistance et des aides pour faciliter votre quotidien

Notre démarche : vous écouter et vous accompagner

INCLUS DANS L'AXE ÊTRE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE PROTECTION HARMONIE SANTÉ

Parce que l'on se trouve vite désemparé face à des soucis de santé ou des étapes importantes de la vie, un soutien est souvent nécessaire.

Avec votre complémentaire santé Harmonie Mutuelle, bénéficiez d'une assistance et d'aides incluses dans votre contrat pour faciliter votre quotidien dans les moments difficiles.



### Assistance Harmonie Santé Services

En tant qu'adhérent, vous pouvez contacter l'assistance au :

N°Cristal 09 69 39 29 13  
APPEL NON SURTAXÉ 24 h / 24 - 7 jours / 7

DROM-ÉTRANGER : 00 33 969 392 913  
TÉLÉCOPIE : 00 33 240 444 393

#### Votre contact Relations Partenaires :

Brigitte HUREAU > 02 47 60 57 42 > [brigitte.hureau@hamonie-mutuelle.fr](mailto:brigitte.hureau@hamonie-mutuelle.fr)

[www.hamonie-mutuelle.fr](http://www.hamonie-mutuelle.fr)



Assistance  
**Harmonie  
Santé  
Services**



Hospitalisation  
Immobilisation



Information  
et soutien par téléphone



Maternité - Famille



Handicap



À l'étranger



**Harmonie  
mutuelle**

GRUPE vvy

## Agression d'une enseignante dans un collège de l'Essonne

Les enseignants du collège les Dînes Chiens de Chilly Mazarin sont sous le choc : hier, le lundi 27 novembre 2017, l'une de leur collègue a été victime d'une violente agression physique, suivie de menace de mort, par deux parents d'élèves s'étant introduits dans l'établissement en prétendant avoir rendez-vous. Cet incident est malheureusement le paroxysme d'une série d'incivilités de plus en plus graves.

Après de multiples courriers et délégations auprès des services de l'Education nationale, les principales revendications des personnels n'ont toujours pas été entendues. Depuis des années, avec leur syndicat FO, ils ont alerté sur la dégradation du climat scolaire, conséquence du manque de postes et de l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Or, plutôt que de créer des postes, la Direction Académique a pris la décision de supprimer un demi-poste d'assistant d'éducation à la rentrée 2017.



Les personnels demandent aux services de l'Education Nationale de prendre leurs responsabilités. Ils exigent toujours la création de deux postes d'assistants d'éducation pérennes, la création d'un deuxième poste de CPE et la réduction des effectifs par classe afin de rétablir la sécurité dans l'établissement ainsi qu'un climat serein en son sein. Ils réclament également que le conseil départemental remplace les agents absents, notamment pour garantir

la présence permanente d'un personnel à l'accueil de l'établissement. Leurs revendications doivent être satisfaites.

Par ailleurs, le manque de personnels de santé et d'accompagnement des élèves, infirmières, médecins scolaires, assistantes sociales et psyEN nuit gravement à la prise en charge des élèves et de leurs familles et participe à la dégradation de l'Ecole.



### Les revendications déposées par la délégation

- ⇒ 2 postes d'aed, pérennes
- ⇒ 1 poste à plein temps de cpe, pérenne
- ⇒ 1 poste à plein temps d'infirmière scolaire
- ⇒ 1 poste à plein temps de psyEN
- ⇒ 1 poste à plein temps d'assistante sociale
- ⇒ des HSE à hauteur des besoins des collègues qui animent des ateliers
- ⇒ l'assurance que notre dotation globale horaire couvrira l'ensemble des besoins pour l'année prochaine et permettra d'alléger les effectifs par classe
- ⇒ le remplacement de tous les agents territoriaux
- ⇒ l'assurance que les grévistes recevront leur traitement pour la journée du 28 novembre

**Dans l'attente d'une date d'audience**

## Le développement syndical en Essonne

### Calendrier des formations 2018

#### Rôle et fonctionnement du CHSCT

⇒ Du 22 au 26 janvier

#### Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

⇒ Du 12 au 16 février

#### Rôle et fonctionnement du Comité d'Entreprise

⇒ Du 12 au 16 mars

#### Connaître ses Droits

⇒ Du 27 au 29 mars

#### Communication orale

⇒ Du 05 au 07 juin

#### Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

⇒ Du 25 au 29 juin

#### Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

⇒ Du 03 au 07 septembre

#### S'organiser

⇒ Du 22 au 26 octobre

#### Trésoriers de syndicat

⇒ Du 22 au 23 novembre

#### Découvrir l'économie

⇒ Du 11 au 13 décembre

#### Négociier

⇒ Du 18 au Jeudi 20 décembre

**FO**

Développement

CREATION DE  
SYNDICATS/SECTIONS

**EAST BALT**

fgta-fo

Santé au travail

# On travaille mieux quand on est "API"

Être "API", c'est profiter d'une multitude d'actions concrètes pour améliorer la santé des salariés au travail : stress, nutrition, sommeil, addictions...

**APICIL,**  
5<sup>e</sup> groupe de protection sociale français.

Aidez les salariés à améliorer leur santé autour de 4 domaines d'intervention : habitudes et hygiène de vie, santé physique, santé psychologique et situation personnelle, environnement de travail.

Rendez-vous sur <https://www.apicil.com/sante-performance-au-travail>

**Contact :** Marie-Françoise PETIT - Responsable Relations Extérieures

**Mail :** [relationsexterieurs@apicil.com](mailto:relationsexterieurs@apicil.com)

Santé  
Prévoyance  
Épargne  
Retraite

